

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
20 SEPTEMBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE
3 OCTOBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,

le 25 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOU CRAUT, - Mme Yvette LOUER, - M. Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOU CRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°95-2018 – AMENAGEMENT – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC MEGALIS
BRETAGNE DANS LE CADRE DE LA PHASE 2 DU PROJET BTHD**

Le Président rappelle que, par délibération n°155-2017 du 12 décembre 2017, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a validé le périmètre des zones proposées par le Département du Morbihan pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire. Pour mémoire, ce déploiement interviendra dans le cadre de la phase 2 du projet régional Bretagne Très Haut Débit (BTHD), dont la réalisation est prévue sur la période 2019-2023, et concernera les communes suivantes : La Roche-Bernard, Muzillac (parties restantes), Nivillac et Péaule. Une partie de la commune de Damgan est concernée et dans une moindre mesure, les communes d’Ambon, Le Guerno, Marzan, Noyal-Muzillac et Saint-Dolay.

Par courrier du 11 juillet 2018, Mégalis Bretagne a informé la Communauté de Communes du nombre de locaux estimés par ce raccordement, soit 9 228 représentant un montant de 4 106 460 €. Cette somme est à partager à part égale entre les communes concernées et la Communauté de Communes (hors zones d’activités prises en charge à 100 % par la Communauté de Communes).

Mégalis Bretagne informe également d’une modification des modalités de financement pour cette phase 2. Ainsi, le principe retenu est celui d’un lissage budgétaire forfaitaire pluriannuel sur l’ensemble de la période 2019-2023, à raison de 89 € par an et par prise programmée (soit 445 € par prise sur la période des cinq années). Les premiers versements n’interviendront qu’au premier trimestre 2019, les versements suivants seront sollicités à la même période chaque année. Enfin, un ajustement sera réalisé sur la dernière année (2023) pour adapter le financement à la réalité des prises déployées.

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180925-DELIB_95_2018-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à :

- **SIGNER** la convention avec Mégalis Bretagne annexée à la présente délibération,
- **SOLLICITER** la participation financière des communes concernées par ce déploiement.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 3 octobre 2018
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYORALTY OF MUZILLAC' and 'LE PRESIDENT' around the perimeter. The signature is a stylized, cursive script.